



# COMPTE-RENDU

**Atelier 2 – Evolution du site  
Éole en fonction des projets  
et des saisons ?**

**24 octobre 2024**

**Agora 1901, Saint-Nazaire**

**Concertation préalable  
du 23 septembre au 23 novembre 2024**

*Fort de son expertise liée à la construction du premier parc éolien en mer français et de ses relations étroites avec les acteurs industriels de la filière, Nantes Saint-Nazaire Port accompagne le déploiement de l'éolien en mer de grande puissance. Afin de poursuivre cette dynamique, Nantes Saint-Nazaire Port porte le projet Éole, une plateforme d'assemblage pour les éoliennes de demain, destinée au déploiement des futurs parcs éoliens en mer de la façade atlantique. Dans cette perspective, une concertation préalable est organisée du 23 septembre au 23 novembre 2024, sous l'égide de la CNDP, pour informer les habitants, les acteurs du territoire et de la filière, et les associer au projet Éole.*

## Intervenants

### Nantes Saint-Nazaire Port :

- Francisco Sanchez, Directeur de l'ingénierie
- Philippe Léon, Chef de projet Éole
- Marc Labégorre, Chargé d'opérations en ingénierie
- Nadège Chabert, Responsable Maitrise d'œuvre
- Hugues de Kersauson, Responsable exploitation à la Capitainerie
- Karine Lereu, Responsable du service communication

### Maîtrise d'oeuvre :

- Camille Dumergue, Directrice de projet, Egis

### Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Serge Quentin, Garant de la concertation
- Catherine Trébaol, Garante de la concertation

### Sensee :

- Marianne Riboullet, Directrice du pôle concertation
- Clémentine Miquelot, Cheffe de projet en concertation
- Clément Fron, Chef de projet en concertation

# 1 – Cadre de la rencontre

## Contexte de l'atelier 2

Dans le cadre de la concertation préalable, un atelier s'est tenu le 24 octobre 2024 de 18 h 30 à 20 h 30 sur la thématique : « Fonctionnement et usages : Comment le site Éole évoluera-t-il en fonction des projets et des saisons ? ». Cette rencontre avait plusieurs objectifs : partager les différents scénarios d'exploitation et les besoins associés, présenter les étapes, les enjeux et les impacts de l'exploitation du projet, présenter l'évolutivité du projet par saison, partager la façon dont les usages vont évoluer et recueillir des questions et observations du public sur le sujet.

L'atelier s'est déroulé en plusieurs temps :

- Un temps de présentation global du projet Éole ;

- Un temps de présentation des usages du site Éole à terre ;
- Un temps de présentation des usages du site Éole sur l'eau ;
- Une séquence d'échanges en plénière permettant aux participants de poser des questions de clarification ;
- Une séquence d'atelier permettant aux participants d'apporter des contributions sur les usages du site Éole à terre et sur l'eau.

Le support de présentation est joint à ce compte-rendu. Seuls les temps de questions-réponses et une synthèse des contributions livrées en atelier sont retracés dans ce compte-rendu.

## 2 – Synthèse des échanges et des contributions

### Séquence 1 – Temps d'échanges en plénière

#### Perspectives de l'éolien en mer sur la façade atlantique

- Un participant demande combien d'éoliennes devront être installées sur la façade atlantique pour répondre à l'objectif de production 5 GW d'ici 10 ans.
  - ⇒ **Philippe Léon répond que cela pourrait représenter 200 à 250 éoliennes à installer. Ce chiffre estimatif dépend de la puissance des éoliennes qui seront nouvellement créées. Elles seront sûrement plus puissantes à horizon 2050.**
- Un participant demande si la temporalité du projet pourrait être questionnée à la suite du changement de programmation énergétique récemment annoncé : réduction du nombre de parcs éoliens en mer à développer.
  - ⇒ **Philippe Léon répond qu'il y a moins de parcs que prévus à développer mais que cela n'influe pas sur l'objectif de production globale. L'opportunité du projet et sa temporalité ne sont pas remises en cause.**

#### Positionnement de France Nature Environnement

- Une participante souhaite préciser que France Nature Environnement se positionne favorablement à l'éolien en mer, en relativisant se positionnement par rapport aux impacts sur l'environnement et la biodiversité marine.

#### Accès portuaires

- Un participant fait remarquer que le SAS Est d'accès aux bassins portuaires de Saint-Nazaire est fortement utilisé et qu'en cas de fermeture temporaire du SAS Sud, les flux risquent de tous se reporter sur le SAS Est.
  - ⇒ **Philippe Léon confirme ce propos et indique qu'il y a un équilibre complexe à tenir entre les différents ouvrages pour pérenniser la filière industrielle.**

### Aménagements futurs

- Un participant demande des explications sur les zones en bleu représentées sur la carte, situées à droite du chenal.
  - ⇒ **Philippe Léon précise que les zones en bleu clair correspondent aux chenaux d'accès aux différents ouvrages. Des tirants d'eau seront aménagés au droit des ouvrages, appelés des souilles, pour permettre l'accueil des flotteurs.**
- Un participant s'interroge sur un des visuels projetés qui montrent un bateau passant sur une zone rocheuse.
  - ⇒ **Philippe Léon indique que la représentation est simplifiée et effectivement incorrecte car les passages des bateaux se feront bien par les chenaux d'accès à la forme Joubert, au bassin C et au quai Éole.**
- Un participant demande des précisions quant à la nécessité des navires de se "jacker" (se positionner sur leurs pieux de stabilisation au sol sans effet du marnage). Il demande si des ouvrages de stabilisation seront prévus ?
  - ⇒ **Il est répondu qu'il est en effet préférable, pour des raisons de sécurité, de pouvoir faire se jacker les navires. L'impact sur les fonds marins est un enjeu à prendre en compte, la nécessité de créer des aménagements spécifiques sera étudiée par la suite, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.**

### Usages du quai

- Une participante demande pourquoi il y aura des sous-stations et des paquebots sur le quai en dehors des périodes d'exploitation pour l'éolien en mer.
  - ⇒ **Philippe Léon répond que les Chantiers de l'Atlantique ont diversifié depuis de nombreuses années leur activité avec la fabrication de sous-stations électriques. Il existe aujourd'hui une unité appelée Anémos, constitué d'une zone d'atelier pour assembler des blocs et d'une alvéole de peinture. Les sous-stations sont à ce jour commissionnées puis acheminées par la route pour ensuite être mises à l'eau à partir du quai de la Prise d'eau. Nantes Saint-Nazaire Port a déjà investi sur cette zone en augmentant les capacités portantes du quai. Demain, les sous-stations électriques seront 10 à 15 fois plus grandes, les Chantiers de l'Atlantique auront donc besoin d'un outil industriel adapté. Le nouveau quai leur permettra notamment d'armer les sous-stations sur le même site, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les sous-stations pourront être stockées plusieurs semaines voire plusieurs mois sur le quai.**  
**En ce qui concerne les paquebots, il est répondu que certaines étapes de leur construction pourraient être un des usages envisageables du futur quai. Toutefois, tant que les dimensions des paquebots le permettent, l'armement se fera dans les bassins pour une meilleure stabilité du plan d'eau mais il faut, pour cela, des linéaires de quai suffisants.**

### Usages dans l'estuaire

- Un participant demande si les conditions météorologiques pourraient entraîner du retard dans la chaîne de production des éoliennes, notamment flottantes.
  - ⇒ **Il est répondu que les opérateurs qui auront la charge de l'exploitation du site seront très vigilants à la météo. Il se peut qu'en cas de conditions météorologiques défavorables, la décision de mettre en pause les activités soit prise. Il est ajouté que des simulations ont été réalisées dans toutes les conditions météorologiques pour étudier les entrées et sorties des bateaux.**
- Un participant demande une précision concernant un visuel qui montre la présence d'éoliennes posées sur les flotteurs sur la zone de stockage. Il ne comprend pas leur présence sur l'eau alors qu'il a été expliqué qu'elles seraient assemblées à quai.
  - ⇒ **Philippe Léon explique qu'il pourrait arriver, pour des raisons météorologiques par exemple, qu'il ne soit pas possible d'emmener les éoliennes en mer dans la continuité immédiate des tests réalisés à quai. Il est donc important d'avoir une zone, à proximité, qui soit en capacité d'accueillir momentanément des éoliennes assemblées. Cela permet de ne pas stopper la chaîne d'assemblage par ailleurs.**
- Un participant demande si des remorqueurs seront stationnés sur le ponton de services, implanté le long du futur parc paysager prévu par la Ville.
  - ⇒ **Le port confirme que cela sera en effet le cas.**
- Une personne demande si les flotteurs prévus sur le quai nécessitent un ancrage.
  - ⇒ **Philippe Léon indique que les flotteurs seront amarrés avec des bollards (bornes d'amarrage) très lourds. L'objectif est de les amarrer sans avoir recours à des opérations d'échouage ou d'ancrage dans le fond marin.**

## Séquence 2 – Temps d'atelier sur les usages à terre

Les participants sont invités à formuler leurs questionnements et observations sur les usages à terre : en phase d'exploitation pour l'éolien et en phase d'exploitation pour d'autres activités industrielles et diverses. Trois groupes sur les cinq travaillent sur les usages à terre. Plaisanciers et pêcheurs se concentrent sur les usages sur le plan d'eau.

Plusieurs sujets ont été questionnés par les participants concernant les usages à terre. Parmi eux figurent **le trafic routier**. Les participants émettent des remarques/questionnements sur les éléments suivants :

- La hausse de trafic en raison de l'augmentation des activités sur le site. Un point de vigilance est souligné sur l'infrastructure existante qui n'est pas extensible.
- La pollution pouvant être générée par le trafic routier supplémentaire.
- Le report du trafic attendu dans les quartiers alentours.
- L'utilisation du pont pour l'approvisionnement d'éléments nécessaires aux activités qui auront lieu sur le quai.
- Il est suggéré d'intégrer des solutions d'accès pour les poids lourds et véhicules légers dans le cahier des charges aux opérateurs (exemple : créer un plan de circulation, éviter les heures de pointe, favoriser le covoiturage et les navettes).

- L'évacuation des colis lourds depuis le quai est interrogée. Il est demandé si un accès vers la route sera prévu.

Les participants abordent également les effets des usages à quai sur l'**environnement**. Les éléments suivants sont questionnés :

- Les règles d'évacuation des polluants.
- Le devenir des matières en suspension.
- Les effets des activités sur la faune marine.
- Le respect des normes environnementales pour l'ensemble des activités du quai.
- Les effets des sous-stations électriques sur la qualité de l'air.
- La compensation des émissions de CO<sub>2</sub> pouvant être émises.
- Les outils de mesures utilisés pour évaluer la décarbonation indiquée dans le projet et les moyens de communication prévus auprès des riverains.
- La fréquence et la temporalité du dragage, ainsi que l'entretien du site, auront-ils des effets sur les riverains ?

**L'organisation du quai en dehors des périodes d'exploitation** pour l'éolien en mer questionne également les participants. Ils se demandent notamment :

- Quel niveau de priorité sera donné aux autres usages de stockage de la zone ? La priorité sera-t-elle donnée aux Chantiers de l'Atlantique ?
- La zone de stockage pourra-t-elle être mutualisée (exemple : plaisance) ?
- Pourra-t-on implanter une entreprise temporaire (exemple : entrepôts métallo textiles) ?
- Quelles seront les nouvelles activités ? La construction de paquebots ou des escales de paquebot de croisière sont-elles envisagées ?

**Le rythme des différentes activités** est questionné par quelques participants :

- L'organisation du travail se fera-t-elle 3x8 ou 2x8 ?
- Quelle sera la durée réelle d'activité ? Quel sera le bruit occasionné ?
- Questionnement sur le rythme de production des éoliennes.
- Questionnement sur la période d'utilisation de la grue.
- Interrogation sur la temporalité du stockage.

Un groupe demande également ce que deviendra le **mémorial** et s'il sera impacté par le projet Éole.

Enfin, un groupe questionne l'**impact socio-économique du projet sur la commune de Saint-Brévin-les-Pins**.

### Séquence 3 – Temps d'atelier sur les usages dans l'estuaire

Les participants sont ensuite invités à indiquer leurs remarques et questionnements sur la gestion et la coordination des différents usages de l'estuaire. Alors que trois groupes interrogent l'ensemble des usages, pêcheurs et plaisanciers travaillent essentiellement sur les usages en lien avec leurs activités. Un focus particulier sera réalisé sur leurs contributions.

**Le trafic maritime** est abordé par les participants. Les questions suivantes sont posées :

- Combien de navires circuleront dans l'estuaire ? Quelle augmentation du trafic cela représentera-t-il et quel sera l'impact sur la pollution (émissions) ?
- Le flux de navires augmentera-t-il le risque d'accidents ?

- Le chenal sera-t-il modifié ?

**Les effets du projet sur l'environnement** et particulièrement sur l'eau sont une nouvelle fois questionnés :

- Quelles sont les conséquences pour la qualité de l'eau des différents aménagements et particulièrement pendant la phase de travaux, de dragage et d'entretien ?
- Quels sont les effets des remorqueurs sur la pollution de l'air ?
- Est-il possible de consulter librement les prélèvements qui sont réalisés régulièrement par le port dans l'eau ?
- Quels sont les impacts hydro-sédimentaires concernant les déchets évacués dans la souille (poste au droit du quai) avec le supplément de dragage qui sera réalisé ?

Plusieurs questions sont posées concernant **les flotteurs** des zones de stockage sur l'eau :

- La stabilité des flotteurs et leur ancrage.
- Les effets des flotteurs sur le courant marin.
- La mutualisation des flotteurs de stockage pour d'autres usages.

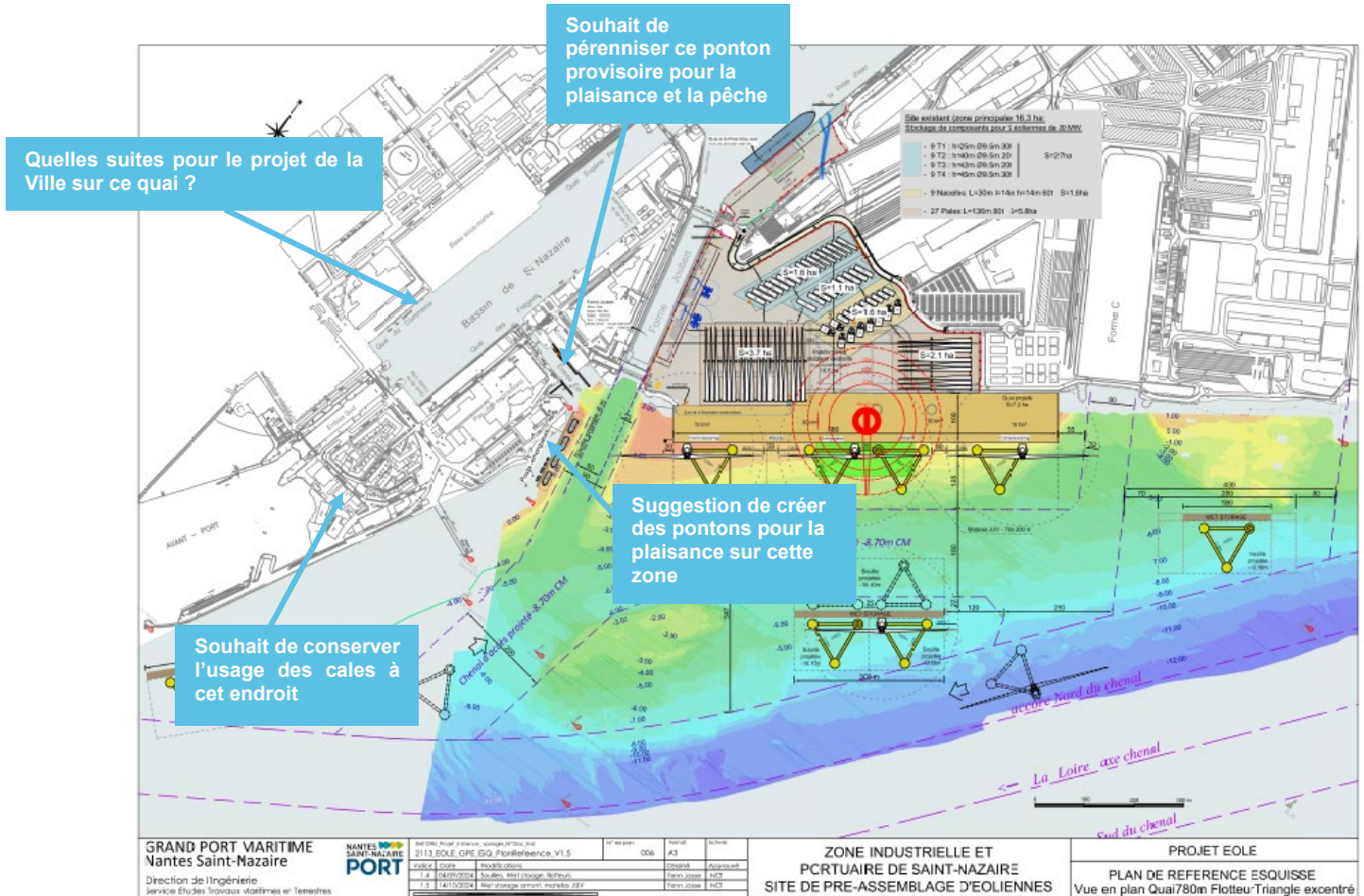
De nombreuses questions émergent concernant la **cohabitation des différents navires** à proximité du quai Éole :

- Est-ce que la forme Joubert pourra être exploitée en parallèle de l'exploitation du site Éole ?
- Quelles seront les règles appliquées aux plaisanciers à proximité du quai Éole, en période de travaux et en période d'exploitation ? L'écluse Est sera-t-elle fermée ? Des solutions alternatives seront-elles proposées ? Y aura-t-il des zones interdites aux plaisanciers ?
- L'occupation de l'estuaire par d'autres acteurs comme la SNSM, les affaires maritimes etc. a-t-elle été prise en compte ?



• Focus sur les observations des plaisanciers

Le groupe des plaisanciers formule quelques observations complémentaires concernant le devenir des différents pontons, en lien avec leur activité quotidienne. Ils localisent leurs remarques sur la carte mise à leur disposition.



• Focus sur les observations des pêcheurs professionnels

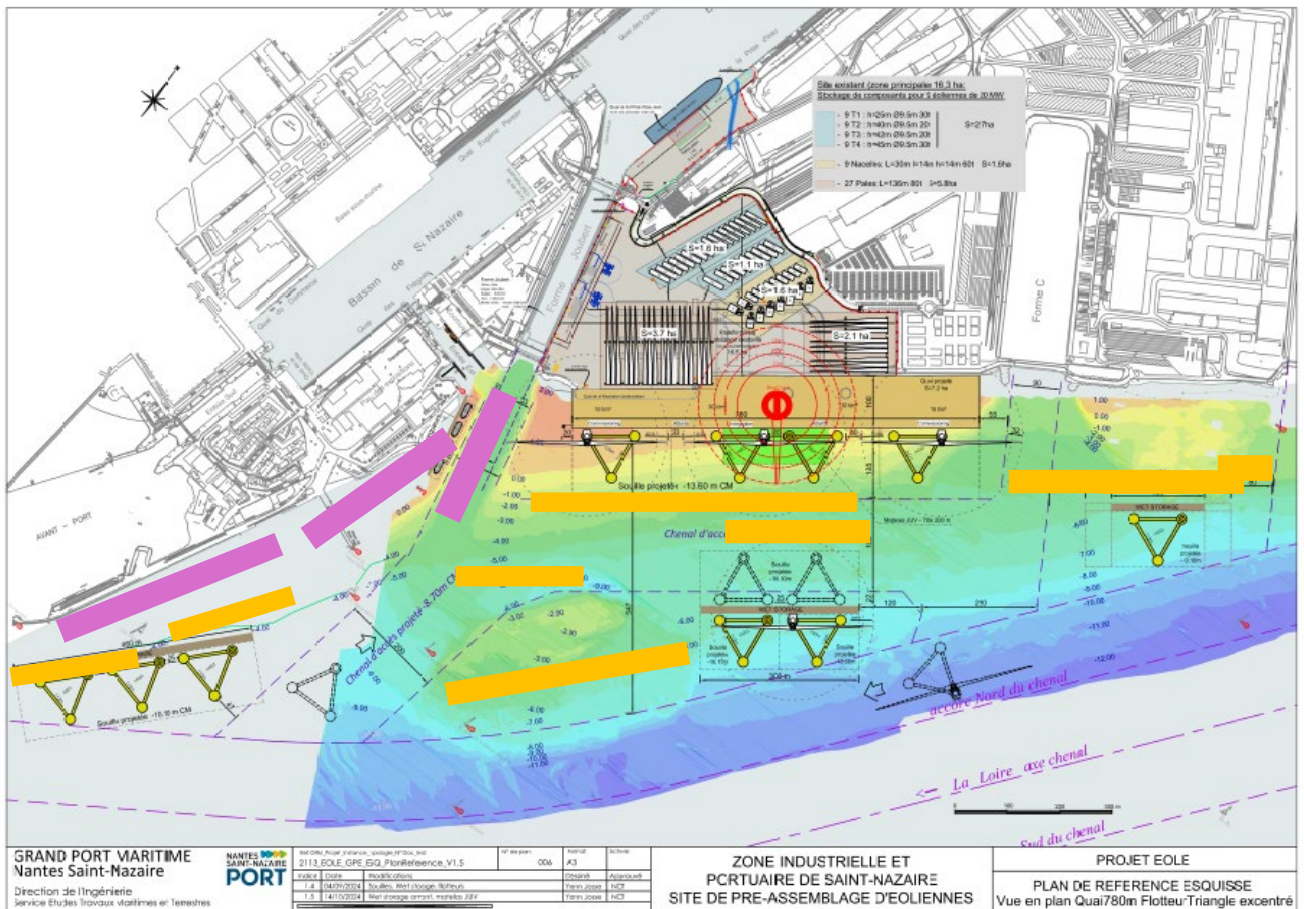
Le groupe des pêcheurs se sert également de la carte pour donner des indications sur leurs activités et leurs besoins futurs. Il précise que l'enjeu commun que les pêcheurs partagent avec les autres marins concerne les accès, à l'écluse Est notamment. Ils s'interrogent également la fréquence des mouvements des flotteurs.

Les deux enjeux qui les concernent plus particulièrement sont la **pêche et la navigation**. Les participants précisent, à l'aide de la carte, les différentes activités qu'ils pratiquent dans l'espace du projet et leurs caractéristiques.

- **La pêche aux palangres : lignes à hameçons, à congres en hiver**
  - Présence épisodique de navires de Noirmoutier et Saint-Nazaire
  - Zones de pêches similaires au filet (en orange sur la carte)



- **La pêche aux filets**
  - Activité qui concerne 3 navires nazairiens sur le secteur du projet
  - Période de pêche : avril à décembre avec un pic de septembre à décembre (zone d'abri en automne)
  - Zones de pêches en orange sur la carte
- **La pêche à la civelle**
  - Activité qui concerne une trentaine de navires sur ce secteur
  - Activité saisonnière de janvier à avril avec un pic en janvier et février
  - Travail qui se déroule le long des quais et des ouvrages portuaires
  - Zones de pêche en violet sur la carte



Les pêcheurs se questionnent sur leur interaction avec le projet à moyen terme (2027-2030), durant les travaux de construction avec un potentiel évitement d'impact au début et à la fin des travaux. Ils s'interrogent notamment sur :

- La cohabitation.
- Les pertes d'exploitation des entreprises de pêche et le volet compensatoire.

Ils questionnent aussi l'interaction avec le projet sur le long terme, en phase d'exploitation (post 2030) :

- La réglementation d'usages/ de la pêche dans le RPP (Règlement Particulier de Police de navigation) du port et les arrangements avec les affaires maritimes possibles.
- La perte de zones de pêche et d'exploitation et les mesures d'accompagnement associées.

Ils indiquent que beaucoup d'évitements et de réduction seront à anticiper dans les principes pour sécuriser les usagers. Ils notent enfin qu'une application systématique mais différenciée de la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » sera réalisée dans les différentes phases du projet.

### 3-Synthèse et conclusion

Cet atelier a permis aux participants de mieux comprendre les différents usages qui se développeront sur le quai et sur le plan d'eau.

Ils ont exprimé leurs préoccupations sur le trafic maritime et routier, les effets environnementaux du projet et la cohabitation des usages dans les différentes phases du projet.

Les échanges ont donné aux participants l'occasion de poser leurs questions à Nantes Saint-Nazaire Port, et leurs contributions nourriront les décisions du maître d'ouvrage.